

Le comité d'experts des méthodes d'évaluation socio-économique des projets d'investissements publics

La création d'un comité d'experts de l'évaluation socio-économique des investissements publics répond à plusieurs objectifs.

Le contexte législatif et réglementaire appelle à poursuivre le travail sur les méthodes d'évaluation préalable

Depuis le 31 décembre 2012, la loi¹ prévoit que tout projet d'investissement financé par l'État ou ses établissements publics fait l'objet d'une évaluation socio-économique préalable à toute approbation du projet. Pour les plus grands projets, cette évaluation socio-économique est soumise à une contre-expertise organisée par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI), qui dispose ainsi d'une vision inédite sur la pratique effective de l'évaluation socio-économique. Lorsque l'évaluation socio-économique n'est pas présente dans le dossier présenté au CGI, ce qui est fréquemment le cas en dehors des infrastructures de transport², le ou les économistes de l'équipe de contre-expertise sont invités à se prononcer sur ce qu'il aurait été possible de faire. Le CGI tente ainsi, en période transitoire, de ne pas bloquer l'instruction des projets, mais de mettre les ministères et établissements concernés dans une démarche de progrès. Une cinquantaine d'expertises ont ainsi déjà été réalisées.

Le rapport Quinet³ apparaît comme une référence indispensable dans la longue lignée des rapports⁴ édités par le Commissariat général du Plan puis le Centre d'Analyse Stratégique et le Commissariat général à la Stratégie et la Prospective ou France Stratégie. Cependant, il montre un besoin de recherche pour préciser les paramètres et méthodologies de calcul et met en avant un besoin

¹ [Article 17 de la loi 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017.](#)

² Cf. [Ce que l'évaluation socio-économique apporte de plus qu'une évaluation financière](#), Rapport au Commissaire général à l'Investissement, 27 novembre 2015.

³ [L'évaluation socio-économique des investissements publics](#), rapport de la commission présidée par Emile Quinet, Commissariat général à la Stratégie et à la prospective, septembre 2013

⁴ 1994 – BOITEUX Marcel, Transports : pour un meilleur choix des investissements, Commissariat général du Plan
2001 - BOITEUX Marcel, président et BAUMSTARK Luc, rapporteur du groupe de travail du Commissariat général du Plan, [Transports : choix des investissements et coûts des nuisances](#), La documentation française, juin 2001, 328 pages.

2005 - LEBEGUE Daniel, président, BAUMSTARK Luc, rapporteur général et HIRTZMAN Philippe, coordinateur du groupe d'experts du Commissariat général du Plan, Révision du taux d'actualisation des investissements publics, 21 janvier 2005, 112 pages.

2009 - QUINET Alain, président de la commission, [La valeur tutélaire du carbone](#), La documentation française, mars 2009, 424 pages.

2009 - CHEVASSUS-AU-LOUIS Bernard, président, SALLES Jean Michel, vice-président, PUJOL Jean-Luc, rapporteur général du groupe de travail du centre d'analyse stratégique, [Approche économique de la biodiversité et des services liés aux éco systèmes](#), Contribution à la décision publique, La documentation française, avril 2009, 378 pages.

2011 - GOLLIER Christian, président, BAUMSTARK Luc, rapporteur général, FERY Pierre, rapporteur, et AUVERLOT Dominique et RAYNARD Christine, coordinateurs du groupe de travail du Centre d'Analyse Stratégique, [Le calcul du risque dans les investissements publics](#), La documentation française, août 2011, 238 pages.

d'expertise des modèles existants. Il ouvre de nombreuses pistes d'étude et ne traite pas tous les domaines d'application potentiels. Le CGI s'appuie sur le rapport Quinet, et encourage les ministères et leurs opérateurs à se doter de référentiels, de benchmarks et de guides méthodologiques pour éviter à chaque porteur de projet de devoir réinventer la méthode. Mais, faute de culture économique, cet encouragement se heurte souvent à une incompréhension de la démarche d'évaluation socio-économique ou au souhait que la méthode soit fournie clés en main ; ce qui n'est guère sérieux alors que le premier rapport Boiteux (1994) a montré que le travail en commun d'experts et de représentants de l'administration est fructueux.

Par ailleurs la nouvelle ordonnance et le décret relatifs aux marchés publics imposent une évaluation préalable du mode de réalisation pour tous les projets de plus de 100 M€ HT et pour tous les contrats de partenariat. Il serait utile d'articuler au mieux les méthodes d'évaluation socio-économique des investissements publics et celles de comparaisons en coût complet et valeur actualisée des différentes options de montages contractuels et institutionnels de la commande publique.

Le CGI et France Stratégie identifient plusieurs bonnes raisons de poursuivre les travaux interministériels animés par le professeur Emile QUINET

Le rapport Quinet, fortement inspiré de la pratique de l'évaluation socio-économique des infrastructures de transport, a cherché à l'étendre à d'autres secteurs mais n'a pu aller jusqu'au bout de cette logique. Ce rapport mérite donc à la fois d'être rendu plus accessible (par des notes opérationnelles pour les non-économistes) et d'être progressivement complété pour les secteurs où il est encore trop peu opérationnel. Une veille permanente sur les méthodes d'évaluation socio-économique, en relation avec les administrations étrangères et la Commission européenne qui ont aussi engagé des procédures d'évaluation socio-économiques des investissements publics, est aussi de nature à révéler le moment le plus opportun de révision des valeurs tutélaires.

Lors de la réalisation des contre-expertises pilotées par le CGI, les auteurs des contre-expertises sont bien placés pour remarquer les hésitations ou les incompréhensions dans l'application des recommandations du rapport Quinet. Ils sont par ailleurs invités à faire part de leurs remarques sur les méthodes et les hypothèses des chiffrages réalisés. Ces recommandations méthodologiques des experts sont dispersées dans les rapports de contre-expertise qui ne sont pas tous largement diffusés, même si un premier rapport du CGI en donne quelques aperçus⁵ et si un second rapport est en cours de préparation. Plutôt que de laisser les ministères ou établissements tenter de recueillir ces remarques, il semble utile de confier au comité d'experts un rôle d'examen, de filtre et de tri : si la recommandation est pertinente, et que la littérature permet d'asseoir cette recommandation, autant qu'elle vienne compléter celles du rapport Quinet.

Il serait par ailleurs souhaitable que le comité d'experts se penche sur la cartographie des risques exigée dans le cahier des charges d'un dossier d'évaluation socio-économique, afin de décrire le minimum attendu de cette analyse.

Le comité d'experts bénéficiera des évaluations réalisées par les différents maîtres d'ouvrage, des contre-expertises réalisées sous le pilotage du CGI, des points de doctrine soulevés lors des colloques sur l'évaluation socio-économique mais aussi des bilans *ex post* de certains ouvrages et des avis sur ceux-ci rendus par le CGEDD ainsi que des travaux universitaires, éventuellement sollicités par ce comité. Cela autorise un travail continu et progressif, plus pertinent depuis que la nouvelle obligation d'évaluation socio-économique des projets soulève des questions au fil de l'eau.

⁵ [Leçons des premières contre-expertises réalisées](#), Rapport au Commissaire général à l'Investissement, 11 décembre 2015

Ultimes ambitions de ce comité, celle d'améliorer les outils d'évaluation et d'aide à la décision en les rendant plus pertinents au regard des projets envisagés, et celle de créer une culture commune de l'évaluation des projets d'investissement en veillant à associer les différentes administrations concernées, mais aussi en intégrant des économistes plus jeunes dans les fonctions d'expert ou de rapporteur.

Le comité aura quatre missions

Ce comité se verra confié quatre missions :

- préciser les règles méthodologiques de réalisation de l'évaluation socioéconomique,
- préciser les études et recherches à entreprendre à cette fin,
- renforcer l'usage du calcul socio-économique en l'adaptant pour répondre aux difficultés rencontrées dans son application,
- contribuer à vulgariser et promouvoir la pratique du calcul socioéconomique.

Composition du comité

Président : Roger GUESNERIE

Vice-Président : Jean-Paul OURLIAC

Secrétariat général assuré par Luc BAUMSTARK

Membres du comité

Claude ABRAHAM

Jean BERGOUGNOUX

Dominique BUREAU

Jean-Michel CHARPIN

Christian GOLLIER

Michel MASSONI

Joël MAURICE

Florian MAYNERIS

Emile QUINET

Nicolas RIEDINGER

Lise ROCHAIX